



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 10 novembre 2021

**MORBIHAN ENERGIES – CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE BORNE ELECTRIQUE PLACE LOUIS KERMABON**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN.

**Absente :**

Christine BARETTE.

Secrétaire de séance : Marianne POULAIN

<b>Présents : 31</b>
<b>Pouvoir : 01</b>
<b>Absent : 01</b>

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°14

**MORBIHAN ENERGIES – CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE BORNE ELECTRIQUE PLACE LOUIS KERMABON**

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec plus de 30 % des émissions de GES du pays (+ 11,8 % entre 1990 et 2017), dont 16 % causées par les voitures. Diminuer l'impact environnemental des voitures est un levier essentiel pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. **La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM)** confirme ainsi l'engagement national pour décarboner le secteur des transports. En particulier, la France s'est engagée dans un verdissement du parc automobile, notamment par son électrification.

Si des objectifs nationaux existent, **c'est bien au niveau local qu'il est possible de définir précisément les besoins et d'y répondre**. En particulier, **la couverture du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre le déploiement de la mobilité électrique**.

A l'échelon local, Morbihan Energies exerce la compétence « *Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables* » sur le territoire de notre commune. A la suite d'échanges avec Morbihan Energies sur les enjeux de la mobilité décarbonée, nous envisageons l'implantation d'une nouvelle borne de recharge de véhicules électriques sur la place Louis Kermabon de la Ville de Ploemeur.

En application de l'article L.5212-26 du code général des collectivités territoriales, des fonds de concours sont demandés à la commune pour participer au financement de ce nouvel équipement qui contribuera à la réduction des gaz à effet de serre. Dans ce cadre et par délibération n°2020-59 du 15 décembre 2020, Morbihan Energies a approuvé la mise en place des fonds de concours applicables à toute implantation d'une nouvelle infrastructure de recharge.

Conformément à cette délibération et au règlement financier de Morbihan Energies, la participation financière de la commune est sollicitée pour l'implantation de la nouvelle borne de recharge, place Kermabon, selon les modalités suivantes :

**1/ Implantation de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques et hybrides**

Montant estimatif des dépenses : 9500. € HT

Taux du fonds de concours : 20 %

Montant du fonds de concours à verser à Morbihan Energies : 1900 €

**2/ Fonctionnement de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques et hybrides**

Montant du fonds de concours à verser à Morbihan Energies : 1 000 € par an.

Il est précisé qu'au plus tard le 31 décembre 2023, un bilan sera effectué et le montant du fonds de concours de fonctionnement pourra éventuellement être ajusté pour les années suivantes au regard de l'évolution de l'usage des IRVE.

Il est précisé que le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le **16 NOV. 2021**

ID : 056-215601626-20211110-DB20211114-DE

## PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 27 octobre 2021 ;

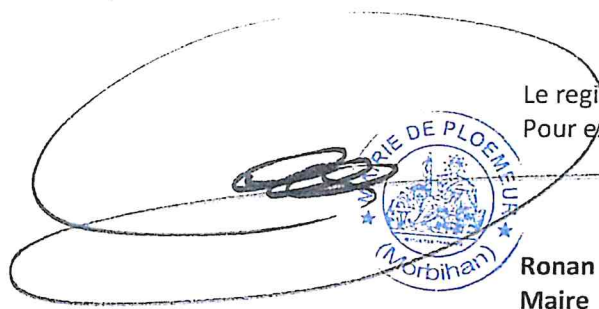
**Vu** l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 28 octobre 2021 ;


**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'implantation d'une nouvelle borne de recharge de véhicules électriques et hybrides sur la place Louis Kermabon.
- **APPROUVE** le versement de fonds de concours conformément aux modalités financières précitées.
- **AUTORISE** le maire à signer tous actes et documents afférents à l'implantation de cette nouvelle borne de recharge de véhicules électriques et hybrides et à ce versement de fonds de concours.

### *Délibération adoptée à l'UNANIMITE*

  
Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Ronan LOAS,**  
Maire